



DOSSIER DE CANDIDATURE

BPJEPS Activités Physiques pour Tous+ DACM

Positionnement 04/01/2021
18/01/2021 au 05/01/2022

Pour rentrer en formation vous devez :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

Attestation

- présenter un **certificat médical** de non contre-indication de la pratique des « activités physiques pour tous et activités de randonnées » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation (cf. pièce jointe au dossier)

DACM

- et, être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil Collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en Formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

- **Avoir validé les tests d'exigence préalables (TEP)**

TEP (Tests d'Exigences Préalables) à l'entrée en formation validés ? OUI

➔ NON

Si NON : s'inscrire sur tep-aquitaine.fr

- Valider **les tests école** : 17/9/2020 et TEP Randonnée
 - Entretien de motivation,
 - Test écrit (connaissances générales),
 - **TEP Activités de Randonnée** (mobilité à vélo, course d'orientation 8km en 1h30)
 - Avoir retourné votre dossier complet

DOSSIER A RETOURNER COMPLET avant le 5/9/2020

Pour nous joindre ou nous rencontrer :

4 avenue du stade d'eaux vives 64320 Bizanos

☎ 05 40 03 30 21 / 06 21 05 03 18 - ✉ contact@sps-ecoledusport.fr



DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

Attestations d'assurance :

- responsabilité civile
- individuelle-accident (couvrant les dommages que vous pourriez subir activités sportives, déplacements...)

Ces deux attestations sont à demander à votre compagnie d'assurance. Elles doivent vous couvrir durant les tests et la durée de votre formation.

Un CV

Une attestation d'assuré social en cours de validité (*document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr*)

Un RIB

Une copie de l'attestation de refus ou d'accord d'indemnités Pôle Emploi (si vous êtes inscrit)

Certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'encadrement (*joint au dossier à faire compléter par le médecin*)

Une photocopie du diplôme de formation aux premiers secours (PSC1) ou (PSE1, PSE2 ou SST en cours de validité) (SPS fait partie de l'équipe pédagogique des formateurs PSC1 de l'Ufolep) ; **si vous ne possédez pas le PSC1 contactez-nous.**

Une photocopie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français **de moins de 25 ans.**

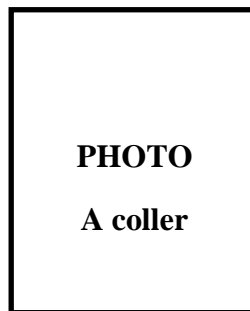
2 photocopies lisibles soit de la carte nationale d'identité (recto-verso), soit du passeport en cours de validité

Si vous êtes étranger, 2 photocopies de votre titre de séjour en cours de validité

2 photocopies du ou des **diplômes sportifs** et diplômes (Bac Pro...) (si vous avez)

1 chèque daté et signé, à l'**ordre de SPS** d'un montant de **60€** pour les frais d'inscription (non remboursable)

A noter : les cours de randonnées cyclistes se font au départ de Pau et ses alentours.



FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

PRESENTATION DU CANDIDAT

NOM :..... Epouse :.....
Prénoms :.....
Né(e) le :..... à :..... (CP) :.....
Adresse :.....
CP : Ville :.....
Tél : Email :.....

Les renseignements complémentaires seront inscrits sur Forômes

BPJEPS DEJEPS DESJEPS Certificat Complémentaire

Spécialité: Educateur sportif
Mention : Activités Physiques pour tous
Mention : Activités de Randonnée

ORGANISME DE FORMATION : **SPORT PERFORMANCE SANTE**

 4 avenue du stade d'eaux Vives – 64320 Bizanos
☎ 05 40 03 30 21 / 06 21 05 03 18
✉ contact@sps-ecoledusport.fr

Cadre réservé à SPS

Qualifications obtenues donnant droit à une dispense ou équivalence :

Diplômes scolaires et universitaires :

.....

.....

Diplômes dans le domaine de l'encadrement des activités socio-culturelles ou sportives :

.....

.....

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Téléphone : Lien de parenté :

Pathologies :

NIVEAU D'ETUDE OU DE FORMATION

Diplômes sportifs et/ou d'animation obtenus (BP, BE, BAFA, BF) :

.....
.....

Diplôme	Spécialité		
Niveau V : Brevet des collèges, CAP, BEP (2)		<input type="checkbox"/> diplôme acquis	<input type="checkbox"/> niveau atteint
Niveau IV : Baccalauréat, Bac Pro, BP...		<input type="checkbox"/> diplôme acquis	<input type="checkbox"/> niveau atteint
Niveau III : DEUG / DUT		<input type="checkbox"/> diplôme acquis	<input type="checkbox"/> niveau atteint
Niveau II : Licence		<input type="checkbox"/> diplôme acquis	<input type="checkbox"/> niveau atteint
Niveau I : Master, DESS, Doctorat		<input type="checkbox"/> diplôme acquis	<input type="checkbox"/> niveau atteint
Autre		<input type="checkbox"/> diplôme acquis	<input type="checkbox"/> niveau atteint

SITUATION PROFESSIONNELLE/AUTRE

- Salarié(e) : CDI CDD Travailleur indépendant
- Inscrit au Pôle Emploi depuis le..... N°identifiant pole emploi:.....

FINANCEMENT DE LA FORMATION

5900€ (devis pour les OPCO sur demande)

Prise en charge supposée de la formation (plusieurs réponses possibles) :

- Employeur ou OPCO Club, Fédération, Asso Pôle Emploi, C. Régional
- Autofinancement



ENTREPRISE D'ACCUEIL

Merci d'écrire le plus lisiblement possible

La formation nécessite d'avoir une structure (association, entreprise) pour le stage pratique :

Nom, adresse et téléphone de la structure d'accueil pour la période de formation en entreprise :

Nom de la structure :

Adresse :

Code Postal :

Siret :

☎ :

✉ :

Signature représentant et cachet de l'entreprise d'accueil :

Nom et fonction du / des responsable(s) de la structure :

NOM :

Fonction :

NOM :

Fonction :

Nom et qualification du tuteur (cf instruction n° 02-170 JS, le tuteur doit être titulaire d'une qualification d'un niveau au minimum égal à celui du brevet professionnel dans la spécialité visée ou avoir une expérience professionnelle ou bénévole minimale de **trois ans** dans l'activité en rapport avec la spécialité concernée) :

Nom du tuteur :

N° de téléphone du tuteur : **Email** :

Diplôme d'état du tuteur :

Lieu et adresse du stage si différent du siège social :

.....
.....
.....

Réglementation tuteurs et nombre de stagiaires par structure

Nombre de stagiaires par structure:

"Le nombre de stagiaires dont la convention de stage est en cours pendant une même semaine civile dans l'organisme d'accueil doté de la personnalité morale ne peut excéder :

- 15 % de l'effectif arrondis à l'entier supérieur pour les organismes d'accueil dont l'effectif est supérieur ou égal à vingt (donc 4 stagiaires pour 21 à 26, 5 pour 27 à 33...) .
- Trois stagiaires, pour les organismes d'accueil dont l'effectif est inférieur à vingt.

NOTA : Conformément à l'article 6 du décret n° 2015-1359 du 26 octobre 2015, les présentes dispositions sont applicables aux conventions conclues postérieurement à la publication du présent décret au Journal officiel.

Référence: Le décret n°2015-1359 relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil est paru au JO du 28 octobre 2015 (Lien).

Ce décret a pour objet de préciser les conditions et limites dans lesquelles les organismes d'accueil peuvent faire appel à des stagiaires.

Nombre de stagiaires par tuteur (ou maître d'apprentissage):

Tuteur:

Le nombre maximal de stagiaires par tuteurs est limité à 3 (Code de l'éducation « Art. R. 124-13.-Une même personne ne peut être désignée en qualité de tuteur dans un organisme d'accueil lorsqu'elle l'est déjà dans trois conventions de stage en cours d'exécution à la date à laquelle la désignation devrait prendre effet. »)

Maître d'apprentissage:

Le nombre maximal d'apprentis ou d'élèves de classes préparatoires à l'apprentissage pouvant être accueillis simultanément dans une entreprise ou un établissement est fixé à deux par maître d'apprentissage.

Le maître d'apprentissage peut également, en application de l'article L. 6222-11, accueillir un apprenti dont la formation est prolongée en cas d'échec à l'examen.

Maître d'apprentissage (Code du travail,

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=264B3A62829158359397A3E626472ED2.tpdila07v_1?idSectionTA=LEGISCTA000018524010&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20150317):

Sous-section 2 : Nombre maximal d'apprentis

Article R6223-6 En savoir plus sur cet article...

Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

MA CANDIDATURE

Je soussigné(e) Mme-M. :

Certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus, et présente ma candidature pour

[La formation qui se déroulera sur Pau et ses alentours du 4/01/2021 au /01/2022](#)

Fait à : Le :

Signature du candidat :

(La loi rend passible d'amende et emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-7 du Code Pénal.)

CERTIFICAT MEDICAL

(Datant de moins de 1 an au jour du déroulement des tests)

Je soussigné(e)

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

NOM :

Prénom :

Et avoir constaté que le patient ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement
des **Activités Physiques pour Tous et Accueil collectif de mineurs**

Fait à le

Cachet et signature du praticien

1) Rayer les mentions inutiles